

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	46 (1917)
Heft:	16
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La librairie Herder, qui n'a pas craint de poursuivre, en pleine guerre, la publication de son *Lexikon* pédagogique, lance maintenant une méthodologie de large envergure. Ses auteurs sont bien connus, et au-delà des frontières allemandes. Le volume qu'ils nous présentent n'est pas un manuel pour commençant ; c'est un exposé systématique et savant de didactique spéciale, dont les pédagogues catholiques tireront grand profit. Les résultats certains de la psychologie expérimentale ont été mis à profit. Le programme des branches primaires me paraît raisonnable. Les méthodes tendent à mettre au premier plan l'activité personnelle de l'élève, activité intellectuelle surtout, car les auteurs ne sont pas tombés dans les exagérations des partisans des occupations manuelles. L'enseignement est ordonné suivant les étapes didactiques : intuition, intellection, application, qui correspondent au triple moment psychologique : saisir, comprendre, agir. Directeur d'une école normale pendant une trentaine d'années, traducteur de la *Psychologie* du cardinal Mercier, auteur d'une excellente *Psychologie pédagogique* récemment traduite en français, M. Habrich a pensé que les élèves-maîtres avaient besoin d'une « réthorique de la leçon » plus encore que les gymnasiastes pour leurs discours et leurs rédactions. Le plan demeurera parce qu'il est naturel, parce qu'il est traditionnel ; il rendra des services à tous ceux qui voudront s'en servir avec intelligence, sans servilité, aux débutants, en particulier. E. D.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — *Un cours de méthodologie primaire.* — D'accord avec la Chancellerie de l'Université, M. l'abbé Dévaud se propose de donner, pendant le semestre d'hiver 1917-1918, une série de 9 ou 10 conférences sur des questions de méthodologie primaire. Chaque séance comprendra une partie théorique et une partie pratique. La partie théorique, de 8 à 10 h. (commencement à 8 $\frac{1}{4}$ heures précises) consistera en un cours sur l'enseignement d'une branche du programme primaire et régional. A 10 h., on organisera, autant que faire se peut, une démonstration pratique, une leçon à des enfants ; elle sera suivie d'une discussion et d'une causerie. La séance sera terminée à 11 h. $\frac{3}{4}$ au plus tard.

La première séance aura lieu, sauf avis contraire, le jeudi 8 novembre, au Lycée ; le numéro de la salle sera indiqué par affiche à la table noire. Les conférences se tiendront chaque quinzaine, le jeudi matin, soit le 22 novembre, le 6 décembre, le 20 décembre, pour 1917.

M. l'abbé Dévaud traitera, pour commencer, de l'enseignement de l'Histoire sainte dans les écoles primaires et régionales.

La carte d'auditeur doit être prise à l'avance à la Chancellerie de l'Université, moyennant une finance d'inscription de 2 fr. pour la série complète du semestre d'hiver.

On souhaite que les membres du corps enseignant, officiel et libre, de la ville et des environs voudront bien prendre part à ce cours, organisé spécialement à leur intention.

— Pour déférer, dans une certaine mesure, aux vœux du Grand Conseil, le cercle scolaire de Corminboeuf-Chésopellöz a accordé à son institutrice, à la suite du renchérissement de la vie, une allocation de 100 fr. ; l'instituteur bénéficie des mêmes avantages. La commune du Crêt a versé, dans le même but, 150 fr. à son instituteur ; Lieffrens a donné 50 fr., et Sorens également 50 fr. La commune de Villariaz a voté l'allocation entière, soit 125 fr., en faveur de son instituteur.

La commune de Lentigny a accordé à son instituteur et à la Sœur enseignante la subvention intégrale votée par le Grand Conseil. L'autorité communale l'a fait spontanément et a ordonné le versement immédiat de l'allocation, afin de témoigner notamment sa gratitude au dévoué maître qui enseigne depuis vingt-trois ans dans la localité.

Le conseil communal de La Tour-de-Trême a satisfait entièrement au désir du Grand Conseil d'améliorer le sort matériel du corps enseignant, sans oublier « l'allocation supplémentaire proportionnée au nombre de bouches à nourrir », et cela pour deux instituteurs mariés et pour les cinq institutrices. Citons encore les communes de Chavannes-les-Forts et de Prez-vers-Siviriez, qui ont versé à leurs deux maîtres les sommes respectives de 365 et 305 fr., cela en sus d'augmentations de traitement de 200 et 100 fr., faites au début de l'année. Ajoutons que ces deux localités donnent à leurs maîtres tout l'affouage nécessaire.

La commune d'Arconciel avait accordé à son instituteur une allocation supplémentaire de 100 fr. dès le 1^{er} juillet 1916. Elle a également complété cette allocation selon les désirs du Grand Conseil. La Sœur enseignante a aussi bénéficié des libéralités de la commune.

Les communes de Belfaux, Blessens, Botterens, Charmey, Echarlens, Cugy, Granges-Paccot, Rue, Villarbeney et Vuisternens-en-Ogoz ont déféré entièrement aux vœux de l'autorité législative.

Montbovon a accordé la moitié de l'allocation ; Murist, 100 fr. ; le cercle scolaire d'Onnens (Onnens, Lovens, Corjolens), 100 fr. ; Prez-vers-Noréaz, également 100 fr., mais à son instituteur seulement ; ceci en rectification de la communication précédente dans laquelle Prez-vers-Noréaz figurait

au nombre des communes qui avaient accordé l'allocation entière.

Noréaz a accordé la seconde moitié de l'indemnité prévue par notre autorité législative pour le renchérissement de la vie.

Il est à propos de rappeler ici que, lorsqu'une commune est signalée comme ayant accordé l'allocation entière, il est sous-entendu que le supplément de 30 fr. par enfant en basâge a aussi été accordé. Pour ne citer qu'un nom, la commune d'Arconciel est dans ce cas ; et non seulement, elle a accordé l'allocation entière, mais elle a prévenu les vœux de nos législateurs, en prenant l'initiative d'une décision en 1916 déjà, en faveur de son instituteur.

Ces témoignages de bienveillance des communes à l'égard du corps enseignant honorent ceux qui les accordent et sont un puissant moyen d'encouragement pour ceux qui en sont l'objet.

Il nous revient officieusement que le conseil communal de Fribourg a tenu compte des circonstances difficiles qui grèvent, sans compensation, le budget des fonctionnaires et employés chargés de famille et qu'il accorde des allocations supplémentaires à son nombreux personnel enseignant. Nous ne sommes pas encore fixés sur le chiffre des indemnités votées.

AVIS

Les membres du corps enseignant sont priés d'envoyer au plus tôt la commande de matériel, ce afin d'éviter en novembre l'encombrement et des retards dans l'expédition.

Dépôt central du matériel scolaire, section A.

L'Administration.

